SANCÉ échos

CAMVAL Communauté d'Agglomération Mâconnais · Val de Saône

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES N° 49 • JANVIER FÉVRIER MARS 2010

C.A.M.VAL - Petite enfance

Dans le dernier numéro de SANCÉ échos, je vous informais que je ferais le point sur le dossier « Petite Enfance » porté par la **C.A.M.VAL** (**C**ommunauté d'**A**gglomération du **M**âconnais **VAL** de Saône).

En effet, le 28 janvier dernier, les élus communautaires réunis à la Salle des Fêtes de SANCÉ ont délibéré, à l'unanimité, sur la prise de compétence « action sociale d'intérêt communautaire - petite enfance ».

C'était une action fortement souhaitée par les élus, dès la création de la C.A.M.VAL en 2005, et engagée rapidement par Monsieur Gérard VOISIN, alors président de l'intercommunalité. L'objectif était de répondre aux besoins de garde des enfants de moins de quatre ans sur l'ensemble des 26 communes du territoire.

Cette action a été reprise par le nouveau conseil communautaire et un groupe de travail composé de l'ensemble des Maires s'est penché sur ce dossier dès juillet 2008, avec l'aide du personnel de la C.A.M.VAL. Après dix-huit mois de réunions régulières, les Maires ont trouvé un accord politique qui a abouti au vote, à l'unanimité, du 28 janvier. Quel est cet accord ? Que signifie cette prise de compétence ? Quels sont les avantages que pourront en retirer les familles ?

L'action entérinée « petite enfance » se traduira par une communautarisation et un transfert de l'ensemble des structures existantes sur le territoire : à savoir, 11 multi-accueils, une halte-garderie, un service d'accueil familial avec une centaine de collaborateurs qui ont accueilli, en 2009, 1 484 enfants différents pour 470 000 heures de garde. Ce sera également la communautarisation des équipements à créer, Prissé, La Roche-Vineuse, Péronne et Senozan pour les micro-crèches avec 9 places par structure et une crèche de 48 places à Charnay-les-Mâcon en remplacement de l'existante devenue vétuste.

L'accord de la **C.A.F** (**C**aisse d'**A**llocations **F**amiliales) et du Conseil Général de Saône-et-Loire sera un préalable indispensable à chaque création ou remplacement d'équipements et le programme proposé peut être modifié en fonction des positions des financeurs et de l'évolution des besoins. Chaque place correspond à une offre nouvelle de 2 585 heures et la C.A.F demande une fréquentation égale à 70 % pour l'obtention des financements. Les structures seront ouvertes 11 heures par jour et 235 jours par an.

Le personnel travaillant dans les crèches sera transféré et géré par la C.A.M.VAL, tout comme l'ont été les agents du Stade nautique ou du Conservatoire de musique devenus personnels C.A.M.VAL.

L'autre aspect de cette mise en commun sera, ***pour toutes les familles résidant sur le territoire de la C.A.M.VAL, l'accès à toutes les crèches ou haltes-garderies, y compris celles de Mâcon, avec une tarification unique pour tous***. Le coût résiduel sera pris en charge par la C.A.M.VAL sur ses fonds propres et par les communes en fonction de leur consommation réelle d'heures de garde et du coût horaire. Il a été décidé, après accord des Maires, d'appliquer aux communes les tarifs suivants : les 10 000 premières heures seront facturées à 2 € ; les 5 000 heures suivantes à 3,60 € et au delà, chaque heure consommée sera facturée à 5,20 €. Sans incidence pour le budget des familles, car les prix sont fixés par la C.A.F, cette communautarisation repose d'abord sur un effort financier de la C.A.M.VAL et ensuite de ses communes membres qui participeront aux frais des structures existantes ou créées en fonction de leur consommation réelle.

Il a été également décidé de créer un fonds de solidarité abondé pour une moitié par la C.A.M.VAL et pour l'autre par les communes à hauteur de 1,50 € par habitant. Ce fonds sera mobilisé pour compenser les heures facturées à 2 € et 3,60 €, au lieu des 5,20 € et permettra d'intervenir auprès des communes ayant une forte augmentation de leur participation d'une année sur l'autre.

En fonction des places disponibles, les enfants des communes extérieures à la C.A.M.VAL pourraient être accueillis, sous réserve de la participation des communes respectives, au tarif maximal quel que soit le nombre d'heures consommées.

Messieurs Gérard VOISIN, député de la circonscription, Claude PATARD, président de la C.A.M.VAL et Roger MOREAU, Maire de SANCÉ et vice-président de la C.A.MVAL à Paris, au moment de la présentation du dossier à Madame Nadine MORANO, Secrétaire d'État chargée de la Famille et de la Solidarité, afin d'obtenir son soutien.

Parallèlement à la création de nouvelles structures, sera mis en place un **R.A.M** (**R**elais d'**A**ssistante **M**aternelle) intercommunal avec deux agents qui se déplaceront dans les communes pour permettre les rencontres entre assistantes maternelles avec l'organisation de temps collectifs pour les enfants et parfois pour les parents en informant les uns et les autres sur leurs droits et leurs devoirs.

Toutes ses propositions, accords et calculs de l'**A.C.T.P** (**A**ttribution de **C**ompensation de **T**axe **P**rofessionnelle) ont fait l'objet d'une validation, le 11 septembre 2009, par la **C.L.E.C.T** (**C**ommission **L**ocale d'**É**valuation des **C**harges **T**ransférées) présidée par Monsieur Gilles JONDET, délégué communautaire.

Et aujourd'hui, où en sommes nous dans l'avancement de ce dossier ?

Lors du Conseil Communautaire du 25 mars dernier, il a été décidé la création de deux groupes de travail ; l'un pour examiner les modalités de transfert des personnels des structures actuelles, présidé par Monsieur Claude PATARD, président de la C.A.M.VAL, et constitué du vice-président en charge de la « petite enfance », des représentants du personnel, des organisations syndicales et des directeurs généraux des services des communes concernées.

En tant que vice-président, responsable de ce dossier depuis le début des pourparlers, le président Claude PATARD m'a demandé d'animer le second groupe de travail qui sera chargé de l'organisation du service communautaire « petite enfance ». Ce groupe, composé principalement d'élus et de techniciens, aura à examiner les conditions et modalités d'admission, les moyens d'information des familles, l'organisation des R.A.M, la mise en œuvre de l'accueil et la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le transfert du personnel et des équipements sera réalisé au plus tard au 1er janvier 2011.

Cette action « petite enfance » est une opération exemplaire et fédératrice, la première action véritablement concrète pour la population du territoire de la C.A.M.VAL ; c'est un grand pas important pour notre communauté d'agglomération. Réussir à mettre d'accord 26 Maires et 60 conseillers communautaires est une belle victoire politique collective. Beaucoup de travail reste encore à faire, mais les élus et le personnel administratif de la C.A.M.VAL s'y emploient, chacun aura apporté sa contribution à ce magnifique dossier.

Roger MOREAU, Maire
Vice-Président de la C.A.M.VAL

Le bureau de la C.A.M.VAL

Les élus communautaires lors de la séance du 28 janvier 2010 à SANCÉ.

Galerie Entre 2 Arts

Corinne BROUSSARD et Barbara VIDAL se lancent dans une nouvelle aventure artistique

Elles ouvrent leur galerie le 8 mai prochain 150 rue Rambuteau à Mâcon

Entre 2 Arts
Galerie...

Cette nouvelle galerie, vous propose de découvrir les bijoux de Corinne et les peintures de Barbara.

Corinne BROUSSARD

Forte du succès rencontré par ses bijoux depuis 3 ans, Corinne vous invite à découvrir ses nouvelles créations dans un lieu moderne et chaleureux.

L'alliance de la créativité et de techniques artistiques novatrices (fusion de verre et céramique) permet la création de pièces uniques et originales.

Tout est réalisé dans l'atelier de la galerie. Vous pourrez y découvrir la fabrication de votre prochain coup de cœur.

Barbara VIDAL

J'ai découvert la peinture il y a quelques années comme un moyen d'expression alternatif, faisant appel à d'autres sens.

Je n'ai pas de style prédominant, je peins à l'inspiration directe et libre, c'est une peinture personnelle et particulière, aux gestes spontanés.

Après 3 années de collection, j'ai une forte envie d'indépendance et de réalisation personnelle. J'explore plus intensément la matière, les enduits, les grands formats…

Ma peinture est une peinture expressionniste abstraite. Les couleurs sont texturées, chaudes, brutes et rugueuses à la fois, les toiles incrustées de tissu ou de sculpture en terre laissent comme une empreinte apaisante.

Notre galerie est représentative d'une alliance exprimant un bonheur estampillé de simplicité et d'élégance.

Proxi Super

En janvier 2010, Proxi Super a réouvert ses portes avec des nouveaux propriétaires.

Plus de diversité en fruits et légumes avec un arrivage journalier, un grand choix de produits du terroir « fromages fermiers, fromages à la coupe, vins, sa boucherie traditionnelle, sa charcuterie et ses plats traiteur. »

De nouveaux produits frais, épicerie, un rayon presse et le dépôt du Journal de Saône-et-Loire.

Prise de commande et préparation de plats traiteur pour fêtes et repas divers.

M. et Mme MERCEY et leur équipe vous accueillent du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 15 h à 19 h 30, et le dimanche de 8 h 30 à 12 h et vous remercient d'avance de votre visite.

Ecole de musique municipale

Spectacle « Les enfants du monde »

Ca y est, le projet dont on a tant parlé va devenir réalité…

Les enfants de l'école élémentaire de SANCÉ, les professeurs de l'École de Musique Municipale de SANCÉ qui se sont mobilisés pour ce projet, ont passé de nombreuses heures à enregistrer les 13 morceaux qui composeront le prochain spectacle.

L'enregistrement s'est effectué dans la salle du Conseil Municipal, refaite à neuf en 2007, qui correspond aujourd'hui exactement aux normes acoustiques d'insonorisation.

Tout est dans la boîte et sera masterisé par Julien LAURENT, ingénieur du son installé à Mâcon avec son entreprise « Genetik Studio ».

La finalité de ce premier travail, c'est la réalisation du CD qui sera mis en vente les jours du spectacle « les enfants du monde » ***les vendredi 28 et samedi 29 mai 2010, à 20 h 30 à la Salle des Fêtes.***

Vous découvrirez 95 chanteurs, 45 musiciens, 40 danseurs, sur des textes inventés par les enfants, mis en musique par Philippe MAS, arrangés par Nicolas GATEAU et Daniel LAVILLE, une pure création !

Deuxième travail, la mise en espace des spectacles pour que tout soit prêt le jour J !

Une surprise vous attend, lors du concert du ***vendredi 30 avril prochain, 20 h 30 à la Salle des Fêtes***, vous pourrez entendre un medley des enfants du monde, interprété par l'orchestre de l'École de Musique.

Ce jour là également, vous pourrez réserver vos places et vos CD pour le spectacle du mois de mai.

Ensuite, le rendez vous à ne pas manquer sera donné ! vendredi 28 et samedi 29 mai à 20 h 30 à la Salle des Fêtes.

Le prix du billet d'entrée est fixé à 6 € (sauf pour les parents qui auront les informations nécessaires par l'école le 19 avril) - Gratuit pour les moins de 12 ans. La vente du CD aura lieu les jours du spectacle.

Réservation conseillée en Mairie aux jours et heures d'ouverture, à partir du lundi 3 mai. Renseignements : Tél. : 03 85 20 53 66 ou : ecole-musique@sance.fr, contacter Cécile BENOIT, directrice et musicienne intervenante pour ce projet.

Philippe MAS, Julien LAURENT et Pierre lors de l'enregistrement.

Les enfants de l'école élémentaire.

Association San'céO

L'association San'céO a pour but l'organisation de manifestations autour de la musique. Lors de sa dernière assemblée générale, elle a élu un nouveau bureau.

Le nouveau président est Virgile JACROT, assisté de Philippe MAS le vice-président, d'un trésorier, d'un secrétaire et d'un trésorier adjoint.

Le renouvellement du bureau a permis de poursuivre le développement des activités de l'association et d'apporter des idées nouvelles. Durant l'assemblée générale extraordinaire, face à diverses questions posées, il a été précisé le but de l'association. Elle va soutenir cette fin d'année le spectacle création « les enfants du monde » (création d'un projet pédagogique dans le cadre de l'École de Musique Municipale de SANCÉ et de l'école primaire), en apportant un soutien financier et y tiendra une buvette.

Le projet futur de l'association est de proposer différentes activités autour de la musique : rencontres avec des musiciens, sorties concerts avec, pour les adhérents, un prix préférentiel ; néanmoins, ces activités resteront ouvertes à tous.

Nous avons besoin, plus que jamais, de bénévoles pour le bon fonctionnement de l'association. Pour prendre contact, une adresse mail est à votre disposition : contact.sanceo@laposte.net

Budget Communal 2010

Avant le vote de chaque Budget Primitif, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le Compte Administratif qui, une fois l'année écoulée, rend compte de la gestion communale effective, en faisant état des dépenses réellement engagées et des recettes encaissées au cours de l'exercice.

Budgets avec un « s », car à SANCÉ il y en a trois : le Budget Communal proprement dit, celui de l'Assainissement, et le budget du **C.C.A.S** (**C**entre **C**ommunal d'**A**ction **S**ociale). Par ailleurs, budget rime avec projets. Établi en début d'année, il reflète les prévisions de dépenses et de recettes pour l'exercice à venir, qu'il s'agisse de fonctionnement ou d'investissement.

Au chapitre des investissements, on trouve : la fin des travaux de construction des nouveaux vestiaires du Stade de la Grisière, des travaux divers dans les bâtiments (ravalement de la façade Nord de l'Église, remplacement de la chaudière des douches de la Salle de Sports, ainsi que celle de la Mairie, mur extérieur du groupe scolaire rue du Pré des Mares), l'aménagement de la rue du Parc et divers travaux de voirie, l'achat d'une camionnette, l'installation d'un abri bus aux normes accessibilité handicapés, l'achat de matériels et de logiciels informatiques.

L'essentiel des recettes du budget de fonctionnement provient des trois taxes dont les taux n'ont pas été changés depuis 2004 (taxe d'habitation : 12,22 % - taxe foncière bâti : 18,44 % - taxe foncière non bâti : 46,86 %), et de la Taxe Professionnelle reversé par la **C.A.M.VAL** (**C**ommunauté d'**A**gglomération du **M**âconnais **VAL** de Saône), ainsi que des allocations compensatrices apportées par l'État par le biais de dotations. Le total de ces recettes représente 76,25 % du budget.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, plusieurs chapitres demeurent sensibles : les charges à caractère général en hausse de 13,45 % par rapport à 2009. Cette hausse est justifiée par un effort important souhaité par le Conseil Municipal pour l'entretien des bâtiments et de la voirie. Les frais de personnel, quant à eux, sont en baisse de 3,27 %, l'autofinancement de la Commune (virement à la section d'investissement) en hausse de 33,37 % par rapport à celui de 2009 (514 483 € en 2009 et 686 183 € en 2010).

Ce budget, élaboré avec rigueur, sans recours à l'emprunt, s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement à la somme de 2 143 153 €, et en investissement à la somme de 1 261 198 €.

BUDGET GENERAL M 14 - 2010

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 143 153 €	
Charges à caractère général (eau, électricité, carburants, restaurant scolaire, petits matériels, fournitures de voirie, fournitures administratives, fournitures scolaires, entretien de bâtiments, de voirie, primes d'assurance, maintenance, taxes foncières, frais d'affranchissement, de télécommunications, études, imprimerie, fleurissement, études surveillées, etc.)	487 520 €	22,75 %
Charges de personnel (rémunérations, cotisations diverses)	740 000 €	34,53 %
Virement à la section d'investissement (autofinancement)	686 183 €	32,02 %
Opérations d'ordre entre la section de fonctionnement et la section d'investissement (valeur comptable immobilière cédé, dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles)	10 000 €	0,47 %
Autres charges de gestion (indemnités des élus, dépenses obligatoires, contribution au C.C.A.S, subventions aux associations sancéennes, contribution au S.I.G.A.L.E (Syndicat Intercommunal de Gestion des Activités de Loisirs des Enfants), etc.)	182 450 €	8,51 %
Charges financières (intérêts des emprunts)	37 000 €	1,73 %

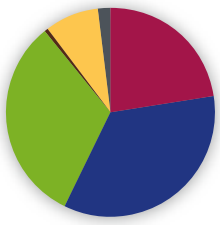

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 143 153 €	
Excédent antérieur reporté	332 368 €	15,51 %
Atténuation de charges (remboursement sur rémunération du personnel)	11 000 €	0,51 %
Produits des services (restaurant scolaire, garderie, centre de loisirs, études surveillées, redevances funéraires, etc.)	87 200 €	4,07 %
Impôts et taxes (contributions directes, taxe additionnelle droits de mutation, reversement Taxe Professionnelle par la C.A.M.VAL, etc.)	1 354 956 €	63,22 %
Dotations et participations (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, compensations de taxes, subventions, etc.)	279 129 €	13,02 %
Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles, location de la Salle des Fêtes, etc.)	73 500 €	3,43 %
Produits exceptionnels	5 000 €	0,23 %

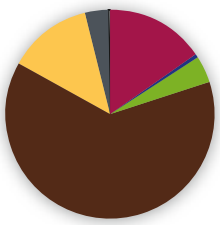

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 261 198 €	
Solde d'exécution d'investissement reporté	278 175 €	22,06 %
Dépôt et cautionnement	1 850 €	0,15 %
Remboursement du capital des emprunts	93 400 €	7,41 %
Immobilisations incorporelles (frais d'étude accessibilité bâtiments et voirie)	4 000 €	0,32 %
Immobilisations corporelles (achat de mobilier, de matériels et de logiciels informatique, de livres, etc.)	41 150 €	3,26 %
Immobilisations en cours (remplacement de la chaudière des douches de la Salle de Sports, remplacement de la chaudière de la Mairie, fin des travaux de construction des nouveaux vestiaires du Stade de la Grisière, aménagement de la rue du Parc, reboisement de la deuxième partie de la Grisière, travaux dans les bâtiments, divers travaux de voirie, etc.)	842 623 €	66,81 %

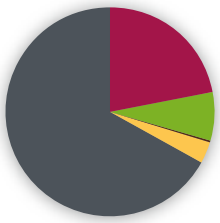

RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 261 198 €	
Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	686 183 €	54,41 %
Produits des cessions	1 000 €	0,08 %
Opération d'ordre entre la section d'investissement et la section de fonctionnement (amortissement matériel roulant et frais d'études)	10 000 €	0,79 %
Dépôt et cautionnement	1 850 €	0,15 %
Dotations diverses (F.C.T.V.A - Taxe Locale d'Équipement, excédent de fonctionnement 2009)	495 132 €	39,26 %
Subventions d'investissement (Département, État, Fédération Française de Football)	67 033 €	5,32 %

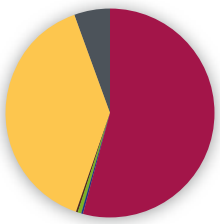

BUDGET ASSAINISSEMENT M 49 - 2010

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	130 820 €	
Virement à la section d'investissement (autofinancement)	115 774 €	88,50 %
Dotation aux amortissements	15 046 €	11,50 %

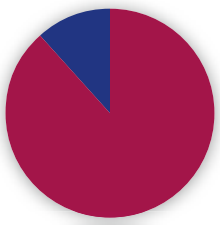

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	130 820 €	
Excédent antérieur - Report du Compte Administratif 2009	89 671 €	68,55 %
Produits de l'exploitation (droits de raccordement)	5 000 €	3,82 %
Produits de l'exploitation (redevances d'assainissement des abonnés)	35 000 €	26,75 %
Amortissements des subventions	1 149 €	0,88 %

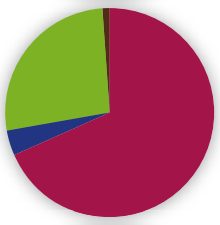

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	153 577 €	
Déficit d'investissement 2009	2 757 €	1,80 %
Amortissements des subventions	1 149 €	0,75 %
Immobilisations en cours (extension du réseau collectif et travaux divers)	139 671 €	90,95 %
Autres créances immobilisées	10 000 €	6,51 %

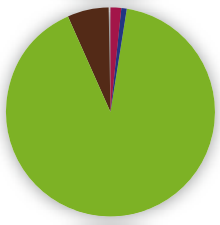

RECETTES D'INVESTISSEMENT	153 577 €	
Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	115 774 €	75,38 %
Affectation excédent de fonctionnement 2009 (besoin de financement)	2 757 €	1,80 %
Autres immobilisations corporelles	10 000 €	6,51 %
Récupération T.V.A sur travaux	10 000 €	6,51 %
Amortissement des immobilisations	15 046 €	9,80 %

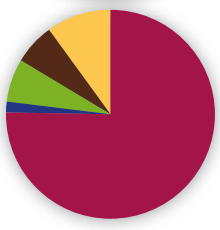

Compte-rendu des réunions du Conseil Municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2010

Mesdames Florence BODILLARD, Maryline GAUTHIER et Monsieur Hervé MARMET étaient excusés.

Madame Florence BODILLARD avait donné pouvoir écrit à Madame Isabelle DE ARAUJO et Madame Maryline GAUTHIER à Madame Françoise BAJARD.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2009 ;
- **FIXE** la durée des concessions funéraires (nouvelles ou renouvelées) à 15 ans ;
- **ACTUALISE** le tarif des concessions funéraires ;
- **CHOISIT**, après une procédure de consultation, la Sema Mâconnais-Val de Saône – Bourgogne du Sud comme aménageur de la future Z.A.C du Centre Bourg ;
- **APPROUVE** les participations financières communales aux séjours et sorties scolaires pour l'année 2010 ;
- **DONNE SON ACCORD** à la vente du Centre aéré de La Grange du Bois à la commune de SOLUTRÉ-POUILLY ; ce bien indivis appartient à plusieurs communes (Charnay-lès-Mâcon, Davayé, Hurigny, Saint Martin-Belle-Roche, Solutré, Vergisson et SANCÉ) ;
- **CONSTITUE** le bureau de vote pour les élections régionales des 14 et 21 mars 2010.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2010

Tous les conseillers étaient présents.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 février 2010 ;
- **APPROUVE le Compte Administratif 2009 du Budget Communal**, dressé par Monsieur le Maire et présenté par Monsieur Gilles JONDET, Maire Adjoint, faisant apparaître un excédent global de clôture de 418 735,24 €, **CONFIRME** que le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, et **DIT** que cet excédent sera repris au Budget Primitif 2010 ;
- **APPROUVE le Compte Administratif 2009 de la Zone Artisanale des Noyerets**, dressé par Monsieur le Maire et présenté par Monsieur Gilles JONDET, et **CONFIRME** que cette opération est maintenant terminée ;
- **APPROUVE le Compte Administratif 2009 Assainissement**, dressé par Monsieur le Maire et présenté par Monsieur Henri VOUILLON, Maire Adjoint, faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 92 427,45 € et un déficit d'investissement de 2 756,25 €, **CONFIRME** que le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, et **DIT** que l'excédent de 89 671,20 € sera repris au Budget M49 2010 ;
- **DÉCIDE** de maintenir les taux des trois taxes directes locales : Taxe d'Habitation 12,22 %, Taxe Foncière sur les propriétés Bâties 18,44 %, et Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties 46,86 % ;
- **VOTE le Budget Primitif Communal 2010**, dressé par Monsieur le Maire et présenté par Monsieur Gilles JONDET, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 143 153 € pour la section de fonctionnement et à 1 261 198 € pour la section d'investissement ;
- **VOTE le Budget Primitif Assainissement 2010**, dressé par Monsieur le Maire et présenté par Monsieur Henri VOUILLON, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 130 820 € pour la section de fonctionnement et à 153 577 € pour la section d'investissement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'objectifs et de financement de l'année 2010 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire pour le Centre de Loisirs sans hébergement du mercredi ;
- **FIXE** à 100 € le tarif du renouvellement d'une concession dans les columbariums du cimetière communal ;
- **REVALORISE** l'indemnité spéciale mensuelle du Garde Champêtre à compter du 1er avril 2010 ;
- **DÉCIDE** de rembourser des acomptes de location de la Salle des Fêtes suite à des annulations justifiées ;
- **DÉCIDE** d'apposer sur le monument aux morts une plaque commémorative en souvenir des combattants tués en Afrique du Nord ;
- **FIXE** un droit de place pour le stationnement d'un commerce ambulant Place Yves Hall ;
- **PREND ACTE** de la participation financière du **SY.D.E.S.L** (**SY**ndicat **D**épartemental d'**É**nergie de **S**aône-et-**L**oire) au renouvellement d'un poste d'éclairage public rue du Mont Richard. ■

Déjections canines

Aujourd'hui, le nombre de chiens vivant dans les foyers ne cesse d'augmenter. Avec ce phénomène suit également une augmentation des déjections canines.

Toute personne souhaitant avoir un chien doit, avant son acquisition, penser au problème que constituent les déjections de cet animal à quatre pattes. Certains propriétaires ont vite réglé la question en laissant leur bête faire comme bon leur semble sur leur terrain et à « miner » celui-ci de ses nombreuses crottes. D'autres, cependant, ont jugé bon de promener leur chien deux à quatre fois par jour, pour laisser à leur toutou le soin de faire ses besoins dans la nature, ou sur les trottoirs, ce qui n'est évidemment pas apprécié par les passants. Ces crottes constituent une véritable nuisance, car, d'une part, parce que cela n'est pas propre, les excréments de chiens peuvent véhiculer des parasites et des maladies contagieuses, mais en plus, parce que cela est dangereux. Nul n'est à l'abri de marcher sur une de ces déjections et ainsi glisser.

Pour faire face à ce fléau, l'État a rédigé un article, dans son nouveau Code pénal, mettant en garde contre les fameux déchets de nos animaux de compagnie.

Ainsi, l'article R.632-1 du nouveau Code pénal dispose que « est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation ».

A SANCÉ, une ***« canisite »*** est mis à la disposition des propriétaires de chien. Il s'agit d'une toilette publique pour que les animaux puissent faire leurs besoins sans aucun problème, en toute liberté et en sécurité. Cet espace est situé à l'Ouest de l'espace du Pré des Mares, à proximité du parking du groupe scolaire.

Pour celles et ceux qui n'utilisent pas cet emplacement et par mesure d'hygiène, les crottes de chien sont à emballer avant de les déposer dans les poubelles pour déchets ménagers. Pour ce faire, il est impératif de se munir d'un sac plastique dès que vous sortez votre animal. Les déjections canines ne doivent en aucun cas être jetées sur le compost !

La propreté de la commune, c'est la propreté de notre environnement et c'est l'affaire de chacun d'entre nous. ■

La « canisite » construite à l'Ouest de l'espace du Pré des Mares.

Calendrier des manifestations

AVRIL

- **Samedi 24 :** Dixième anniversaire de la Bibliothèque Municipale, avec conteur et percussionniste, à 20 h 30 à la Salle des Fêtes
- **Samedi 24 :** Grand marché aux fleurs et vente de pizzas organisés par le Sou des Écoles
- **Dimanche 25 :** Souvenir des Déportés - Cérémonie au Monument aux Morts à 11 h, suivie d'un vin d'honneur
- **Vendredi 30 :** Concert de printemps organisé par l'École de Musique Municipale, à 20 h 30 à la Salle des Fêtes

MAI

- **Samedi 1er :** Tournoi de Foot au Stade de la Grisière
- **Samedi 8 :** Fête de la Victoire 1945. Cérémonie au Monument aux Morts à 10 h, avec la participation de l'orchestre de l'École de Musique Municipale, suivie d'un vin d'honneur
- **Samedi 8 :** Marche gourmande organisée par l'Association des Cuisiniers des Collectivités du Mâconnais
- **Samedi 15 :** Concours de pétanque organisé par l'Amicale Sportive Sancé Basket
- **Samedi 22 :** Concours de pétanque organisé par le Team Duf Auto cross 71 - David Dufour
- **Vendredi 28 et Samedi 29 :** Concert donné par l'École de Musique Municipale (création « les Enfants du Monde »), à 20 h 30 à la Salle des Fêtes

JUIN

- **Vendredi 4 :** Concours de pétanque nocturne organisé par le Team Duf Auto cross 71 - David Dufour
- **Samedi 5 :** Fête de l'Amicale Sportive Sancé Basket
- **Vendredi 11 et Samedi 12 :** Galas de danse offert par l'Association Sportive Sancé Danse à la Salle de Sports
- **Vendredi 18 :** Appel du Général de Gaulle. Cérémonie au Monument aux Morts à 11 h, suivie d'un vin d'honneur
- **Vendredi 18 :** Kermesse organisée par le Sou des Écoles et Fête de la Musique préparée par les élèves de l'École de Musique Municipale, à partir de 18 h 30 dans le vallon derrière la Salle des Fêtes
- **Mardi 29 :** Aubade apéritive, pour terminer l'année scolaire, donnée par l'École de Musique Municipale, à 18 h 30 dans le vallon derrière la Salle des Fêtes

Début des vacances d'été, le vendredi 2 juillet

JUILLET

- **Dimanche 4 :** Brocante organisée par le Sou des Écoles
- **Mercredi 14 :** Fête Nationale. Cérémonie au Monument aux Morts à 21 h 30, suivie d'une retraite aux flambeaux avec la participation de l'Union Musicale de Feillens, d'un feu d'artifice et d'un bal populaire. L'organisation de la soirée sera assurée par l'Amicale des Chasseurs de SANCÉ
- **Vendredi 16 :** Concours de pétanque nocturne organisé par le Team Duf Auto cross 71 - David Dufour

VENDREDI 18 JUIN

Une seule date pour la kermesse du Sou des Ecoles et la Fête de la Musique

Après le spectacle des écoles maternelle et élémentaire dans la Salle des Fêtes, les enfants pourront se distraire sur les stands de la kermesse du Sou des Écoles et toute la population pourra se restaurer et se rafraîchir à la buvette du Sou, en profitant des animations de la Fête de la Musique préparée par l'École de Musique Municipale.

l'exprimeur 03 85 39 94 74

Bibliothèque municipale 2000 - 2010

10 ans à cultiver les esprits, ça se fête !

Les festivités, à l'occasion de l'anniversaire de la Bibliothèque Municipale, se poursuivent dans la joie et la bonne humeur !

Rappelons que pour célébrer dignement cet anniversaire, elle a concocté toute une programmation à ses lecteurs, de janvier à juin. Chaque mois, un seul artiste est à l'honneur et expose selon le principe « un mois, un peintre ».

Geneviève LE TOURNEAU, Evelyne CHARLES et Christiane SANDRIN se sont déjà prêtées au jeu, pour le plus grand plaisir de tous.

Le vernissage inaugural le 15 janvier dernier et le lancement d' « 1, 2, 3 albums », voyage-lecture intergénérationnel, ont rassemblé bon nombre de lecteurs. Ils ont eu plaisir à se laisser surprendre par l'intervention de la classe de piano de l'École de Musique Municipale, par la scénographie autour des albums et à échanger dans une franche convivialité.

Les responsables vous rappelle les événements restants à venir.

En avril, un peu de dépaysement avec l'Afrique qui viendra réchauffer cet anniversaire : une exposition de tableaux de Madame Barbara VIDAL, de beaux livres, et le temps fort sera, la venue d'un conteur d'exception, Innocent YAPI. Il viendra nous enchanter avec son spectacle « Quand Dieu prend la mouche », accompagné de Joro RAHARINJANAHARY, percussionniste, et ses instruments de musique de toute l'Afrique. Ils nous offriront une véritable dose d'énergie, de soleil, et de bonne humeur ! A ne manquer sous aucun prétexte ! Après cette soirée de contes, le verre de l'amitié sera offert à la Bibliothèque Municipale, qui soufflera à cette occasion les bougies de son anniversaire.

Rendez-vous donc, samedi 24 avril à 20 h 30 à la Salle des Fêtes. L'entrée est libre, la réservation vivement conseillée. Tél. : 03 85 20 53 70.

En mai, les amateurs de travaux d'aiguille se régaleront avec l'exposition « points comptés » de Mesdames Josette GENDRE et Monique DUBOIS. Et, le mardi 18 mai à 18 h 30, la bibliothèque recevra Georges PAITA, écrivain dijonnais et éditeur. Il nous parlera de ses recueils de nouvelles qui embarquent le lecteur entre frissons, peur et rire. N'hésitez pas à emprunter les livres de cet auteur, disponibles dès à présent à la bibliothèque, avant la rencontre dédicace pour préparer vos éventuelles questions.

Enfin, en juin, pour terminer l'année scolaire, une exposition de photographies de Monsieur Marcel NICOLAS et des élèves de l'école primaire de SANCÉ, « la vie à l'école ».

Et, comme chaque année, le spectacle final des projets lecture, en partenariat avec l'école, « Croquelivres » du 7 au 10 juin et « Katulu ? » le mardi 22 juin.

Conseil Communal des Enfants

Le Conseil Communal des Enfants de SANCÉ a été instauré dans un but éducatif. Il s'agit de former des jeunes à une citoyenneté responsable.

Les élus se sont réunis dernièrement et vous présente le projet du « Père Bouchon ». Il vous propose de récupérer les bouchons en plastique.

Vous pourrez les apporter, à partir du 19 avril, dans les containers placés dans le hall de l'école et dans la cour de la Mairie, ou bien directement à la déchetterie. Les bouchons seront ensuite récupérés par l'association « Le Père Bouchon » qui les vend. L'argent gagné sert à acheter des objets pour les handicapés de Saône-et-Loire.

Nous vous remercions d'avoir lu cet article et nous comptons sur vous.

Un bouchon collecté = un geste utile

Les bouchons à récupérer sont :

- bouchons alimentaires : eau, lait, soda, compote…
- bouchons ménagers : liquide vaisselle, lessive, assouplissant…
- bouchons de produits d'hygiène : dentifrice, shampoing, gel douche…
- bouchons en liège
- couvercles en plastique : chocolat et café en poudre, moutarde…

Les bouchons ne doivent pas contenir de fer, de papier et de carton.

Centre de Loisirs du mercredi

Les animaux !! Voici le thème qui a rythmé le trimestre au C.L.S.H (Centre de Loisirs Sans Hébergement) du mercredi. C'est a travers la création de jeux, tels que « Animalis » réalisé par les plus grands et le « Twister des animaux » conçu par les petits, que les enfants y ont été sensibilisés.

Au programme également, de nombreuses activités comme la décoration de tuiles peintes, le modelage, l'écriture d'une chanson sur le respect de l'environnement, du sport et des ballades ont été proposées par l'équipe d'encadrement : Annick, Justine, Maëva et David.

Détente et plaisir… les mots d'ordres au Centre de Loisirs de SANCÉ qui est installé dans les locaux de la garderie municipale. Il accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans, scolarisés ou habitants sur la commune. Il fonctionne tous les mercredis pendant les périodes scolaires, de 7 h 30 à 18 h 30, et propose un service de restauration aux familles qui le désirent.

L'équipe pédagogique est constituée de trois personnes autour du directeur Monsieur David KUMPF. Cette équipe répond aux conditions d'encadrement et de qualification exigées par « jeunesse et sports ».

L'animation s'articule autour d'un projet pédagogique qui s'appuie sur des valeurs, telles que l'humanisme, la laïcité, la démocratie, l'égalité. Le mercredi, moment de rupture avec le quotidien, doit être vécu par les enfants comme un temps de récupération où le jeu et la détente prennent toutes leurs importances. Pour cela, les enfants disposent de l'ensemble des équipements sportifs et culturels de la commune.

Venez découvrir le Centre de Loisirs vu de l'intérieur en vous connectant à l'adresse suivante : http://cl-sance.blogspot.com

Nuisances sonores

Avec le retour des beaux jours, tous les habitants de la commune souhaitent profiter de leurs jardins et de leurs terrasses.

Les dimanches et jours fériés sont, pour la plupart d'entre nous, des jours de détente et de relaxation. Afin de respecter le bien-être de vos voisins, nous vous demandons de limiter l'usage des tondeuses, motoculteurs, taille-haies, tronçonneuses et autres objets bruyants, pendant les heures de repos et au moment des repas. Leur utilisation n'est autorisée qu'aux horaires suivants : les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h, les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h, les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Dans le cadre de ses pouvoirs de Police, Monsieur le Maire a la possibilité de prendre un arrêté municipal réglementant de façon plus restrictive les dispositions de l'arrêté préfectoral, en date du 30 juillet 2001.

De plus, il est également rappelé l'interdiction de faire du bruit après 21 heures, et plus particulièrement d'éviter le ronflement des moteurs (scooters, mobylettes, etc.) qui devient de plus en plus insupportable. Le tapage nocturne (en principe, entre 21 h et 6 h) sanctionné par la jurisprudence actuelle concerne tout bruit perçu d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique.

Qui dit nuisances sonores dit aussi danger pour la santé.

Information - Cérémonie du 8 mai

Pour permettre à l'orchestre de l'École de Musique Municipale d'assurer ses prestations au Monument aux morts et à la Marche gourmande de l'Association des Cuisiniers des Collectivités du Mâconnais le 8 mai prochain, la municipalité informe la population que la cérémonie au Monument au morts est avancée d'une heure, soit à 10 h au lieu de 11 h.

Merci de bien vouloir prendre note de ce changement.

F.N.A.C.A

Commémorer le 19 mars, c'est unir les mémoires

Le 19 mars 1962, prenait fin officiellement un drame et un conflit vécus par une génération de jeunes appelés sous les drapeaux et par la population civile.

Le Comité local de SANCÉ reste fidèle au souvenir de leurs frères d'armes morts pour la plupart au printemps de leur vie et commémore chaque année cette journée historique en s'associant au chagrin des familles qui ont perdu un être cher. Impossible d'oublier ces 30 000 militaires français morts au combat et ces 300 000 camarades revenus malades, blessés, pour certains marqués dans leur chair à tout jamais.

Le Comité national de la F.N.A.C.A, avec ses 358 505 adhérents, rappelle aussi que 91 % des Françaises et des Français ont approuvé la paix en Algérie à l'occasion du référendum du 8 avril 1962 organisé par le Général de Gaulle.

Comme chaque année, une délégation conduite par les membres du Comité et les élus s'est rendue au cimetière pour fleurir la tombe de Roger LANDRET, un enfant de SANCÉ, tombé en Algérie le 1er juin 1959, en présence des membres de sa famille.

C'est une assistance très nombreuse qui a assisté, cette année, à la cérémonie marquant le 48ème anniversaire du cessez-le-feu en Algérie. Dans un profond recueillement, les drapeaux se sont inclinés une nouvelle fois au monument aux morts où s'étaient rassemblés la même délégation, les élus et les enfants des écoles.

Monsieur Jean-Claude DONATI a, d'abord, lu l'Ordre du Jour du Général AILLERET et Monsieur Jean-Pierre PRIEUR, président du Comité local de SANCÉ, le Manifeste National pour le 19 mars 2010, en rappelant le tragique bilan, et en souhaitant que le souvenir ne tombe jamais dans les profondeurs de l'oubli.

Il faut souligner que Madame Geneviève MARC, directrice de l'école primaire avait sensibilisé les jeunes conscrits de la classe en « 0 » en préparant une exposition sur les hommes célèbres nés en « 0 ». D'autre part, ils ont assisté à la cérémonie au monument coiffés de leurs chapeaux blancs et tenant dans la main un drapeau français offert par le Comité local de SANCÉ. Il est important de rappeler sans cesse l'Histoire, pour que la liberté soit préservée, pour vivre dans l'égalité et la fraternité, dans un monde de Paix.

Après la sonnerie aux morts et l'hymne national, une minute de silence a été respectée à la mémoire de tous ceux qui sont tombés au champ d'honneur.

Au cours de cette célébration, Monsieur Roger MOREAU, Maire, a remis à Monsieur Robert GRANGER la Médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre, agrafe « Algérie » et à Monsieur Robert BERGER, le Titre de reconnaissance de la Nation, agrafe « Afrique du Nord ».

Pour clore cette cérémonie, à l'invitation de la municipalité, tous les participants, récipiendaires et amis, se sont retrouvés à la Salle des Fêtes pour prendre le verre de l'amitié. ■

Le bureau de la classe en « 0 » et les jeunes conscrits de 10 ans.

Pendant la cérémonie au monument aux morts.

Nouveaux vestiaires du stade

Stade de la Grisière - Remise des clés aux représentants de Sancé Football Club le 20 février 2010 en attendant l'inauguration officielle.

Nouvelle organisation des services de l'État

Sous l'impulsion du Président de la République, le Premier ministre a lancé les travaux de la R.G.P.P (Révision Générale des Politiques Publiques), cadre structurant de la réforme de l'État.

Ce vaste chantier a permis la mise en œuvre d'une nouvelle organisation territoriale dans les régions et les départements, sachant que l'échelon départemental est l'interlocuteur privilégié des collectivités locales et des citoyens, puisqu'il est chargé de la mise en œuvre des politiques publiques au plus près des usagers et du territoire.

Un regroupement a conduit à une organisation pilotée par trois directions :

- la **D**irection **D**épartementale des **T**erritoires (**D.D.T**) qui résulte de la fusion de la **D**irection **D**épartementale de l'**É**quipement (**D.D.E**) et de la **D**irection **D**épartementale de l'**A**griculture et de la **F**orêt (**D.D.A.F**). Cette direction est assurée par Madame Monique NOVAT et intervient dans des domaines variés liés à l'aménagement durable des territoires (économie, environnement, agriculture, urbanisme, sécurité routière, habitat, rénovation urbaine, transports, eau forêt, etc.) Adresse postale : 37 boulevard Henri Dunant - BP 94029 - 71040 MÂCON Cedex 9 - Tél. : 03 85 21 28 00

- la **D**irection **D**épartementale de la Protection des **P**opulations (**D.D.P.P**) qui rassemble la **D**irection **D**épartementale des **S**ervices **V**étérinaires (**D.D.S.V**) et la **D**irection **D**épartementale de la **C**oncurrence, de la **C**onsommation et de la **R**répression des **F**raudes (**D.D.C.C.R.F**). Cette direction est assurée par Madame Anne LE HY et met en œuvre les politiques de l'État relatives à la protection et à la sécurité des consommateurs. Adresse postale : Cité Administrative - 24 boulevard Henri Dunant - BP 22017 - 71020 MÂCON Cedex 9 - Tél. : 03 85 22 57 00 - Courriels : ddsv71@agriculture.gouv.fr et ud71@dgccrf.finances.gouv.fr

- la **D**irection **D**épartementale de la **C**ohésion **S**ociale (**D.D.C.S**) qui regroupe la **D**irection **D**épartementale de la **J**eunesse et des **S**ports (**D.D.J.S**), le pôle social de la **D**irection **D**épartementale de l'**A**ction **S**anitaire et **S**ociale (**D.D.A.S.S**), une partie des services de la Préfecture et une partie des services de la D.D.E. Cette direction est assurée par Madame Martine CHARRIER et met en œuvre les politiques en faveur de la cohésion sociale. Adresse postale : 173 boulevard Henri Dunant (pôle hébergement, logement social et protection des personnes, secrétariat général) et 972 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny (direction, pôle éducation, sport et vie associative, pôle réglementation, prévention et formation) - 71000 MÂCON - Tél. : 03 85 21 99 00 - Courriel : ddo71@jeunesse-sports.gouv.fr

Par ailleurs, la Préfecture du Département - 196 rue de Strasbourg - Tél. : 03 85 21 81 00 conserve ses missions régaliennes : représentation de l'État, instruction des demandes de délivrance de titres d'identité, contrôle de légalité des actes des collectivités locales, respect des lois et conseil aux élus, pilotage et coordination des services déconcentrés, déclaration d'utilité publique, ordre public, exercice de la police des installations classées pour la protection de l'environnement, sécurité des biens, des personnes et de l'environnement, réglementation générale des libertés publiques, mise en œuvre des politiques publiques d'immigration et d'intégration et garantie du fonctionnement de la vie démocratique. ■

Association Sportive Sancé Section Danse

Le GALA 2010 aura lieu les vendredi 11 et samedi 12 juin vers 20 h 45 à la Salle de Sports de SANCÉ, sur le thème de « Sens & Danses ».

Pour participer à la MARCHE ACTIVE : Le rendez- vous est donné sur le parking du groupe scolaire, tous les lundis de 10 h 30 à 11 h 30 et les vendredis de 13 h 30 à 14 h 30. Le tarif est de 5 € par mois pour une séance par semaine et de 8 € par mois pour deux séances par semaine.

Nouveau : Dès Septembre 2010, notre professeur de danse, Gaëlle PASQUALIN, également titulaire d'un Brevet d'État des Métiers de la Forme, proposera des ***cours de STEP***, les mardis de 19 h 45 à 20 h 45 à la Salle des Fêtes de SANCÉ.

Pour tout renseignement : Tél. : 06 18 60 41 10 - Courriel : as.sancedanse@hotmail.fr

Site Internet de la commune : sance.fr - rubrique associations